

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE CHANCIA
Séance du lundi 6 février 2023**

<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 10 Présents : 9 Votants : 9	L'an deux mille vingt-trois, le lundi six février, à dix-huit heures quarante minutes, le conseil municipal de la commune de Chancia s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BONIN, Maire.
Date de convocation du conseil municipal : 30 janvier 2023	<u>Étaient présents :</u> BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, BELZUZ Jean-Claude, FOURNIER Christophe, FAYE Cyril, DUEZ Sophie, BERTHAIL Éric, MEYNET Francine, MAILLARD Valérie.
Date de mise en ligne de la délibération : 9 février 2023	<u>Absent :</u> KOCIOLO Guillaume <u>Secrétaire de séance :</u> MEYNET Francine
<u>Objet :</u> Délibération fixant les redevances d'occupation du domaine public pour l'année 2023	

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.



Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de fixer les redevances de la façon suivante pour l'année 2023 :

Tarifs 2023 redevance d'ODP (Occupation du Domaine Public)		
Désignation du mode d'occupation	Unité	Tarif
Toute occupation du domaine public pour laquelle un tarif n'est pas prévu expressément dans ce présent règlement	Par m ² et par jour	1.00 €
	Au-delà de 4 semaines Par m ² et par jour	5.00 €
Dépôt de matériaux divers pour travaux.	Les 3 premiers jours Par m ² et par jour	1.00 €
	Au-delà de 3 jours. Par m ² et par jour	2.00 €
Tout engin stationnant sur la voie publique (camion, bennes tous modèles, remorques, compresseurs, bétonnières, nacelles, grues, cabanes de chantier etc...	Droit forfaitaire dès le 1er jour puis par jour pour les jours suivants	3.00 €
Camion ambulancier d'activité commerciale à emporter	Forfait journalier	10.00 €
Camion ambulancier d'activité commerciale à emporter avec branchement électrique si stationné place du four communal	Forfait journalier	15.00 €

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Robert BONIN